



Saint-Genis-des-Fontaines, le lundi 23 mars 2026

**Arrêté de Madame la Maire n° 50/2026  
portant autorisation travaux et conditions de circulation**

**La Maire de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines :**

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-6 ;  
Vu l'arrêté 29-91 du 12 avril, réglementant la circulation et le stationnement dans la Commune ;  
Vu la demande d'autorisation reçue en Mairie le 23 mars 2026 de Debelec Carcassonne sis 2682 Bd François-Xavier Fafeur Carcassonne (11000) pour la réalisation d'un terrassement pour raccordement Enedis pour Monsieur Brice LOISEL domicilié 4 rue Jean Jaurés, travaux prévus entre le lundi 30 et le mercredi 01 avril 2026, de 7h à 19h, sur une durée de 3 jours ;

**Arrête**

Article 1 : Debelec Carcassonne est autorisée à intervenir sur le domaine public pour effectuer les travaux ci-dessus énoncés, entre le lundi 30 et le mercredi 01 avril 2026, de 7h à 19h, sur une durée de 3 jours.

Article 2 : La rue Jean Jaurés sera fermée à la circulation.

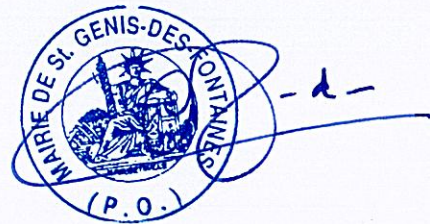
Article 3 : Le stationnement sera interdit durant toute la durée des travaux.

Article 4 : Debelec Carcassonne est chargée de la mise en place de la signalisation et des déviations.

Article 5 : Debelec Carcassonne est chargée de procéder à la remise en état du site.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire général, la police municipale et toutes les forces de police ou de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La Maire, Nathalie REGOND PLANAS



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.



Système géodésique : WGS 84  
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.91943851,42.54296075 2.91962627,42.5428995 2.91994545,42.54305755 2.91967187,42.54314052 2.91943851,42.54296075</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

(42.542961 2.919439); (42.542900 2.919626); (42.543058 2.919945); (42.543141 2.919672); (42.542961 2.919439);

